

**Conclusions du jugement du concours départemental de meutes
sur la voie du chevreuil
organisé par l'AFACCC 23
Samedi 28 février et dimanche 1er mars 2009**

Ce concours a été organisé avec l'aimable collaboration et sur les territoires des ACCA de Bosroger, Champagnat, La Chaussade, Puy Malsignat, Saint Amand, Saint Maixant.

Il a été jugé par Messieurs Alain Demars comme Président du jury, Christophe Rougerie et Jean Claude Grenier.

Les conditions météorologiques des deux journées n'ont pas permis que s'expriment pleinement les différentes meutes présentées. Le samedi a été une journée de température élevée (15 à 16°), avec un fond de l'air sec, sur un sol froid des jours précédents. Le dimanche, tout en étant plus frais, un vent soutenu et sec ne permettait pas de maintenir une voie correcte.

Le classement et les appréciations du jury sont les suivants :

Meute classée 1ère: appartenant à Monsieur Jean Marc Dumay, composée de 6 chiens dans le type Griffon Bleu de Gascogne. Cette meute est passée en 5ème position le samedi après midi. Les chiens sont présentés en parfait état et dans un aspect d'ensemble agréable. Découplés à 16 heures 55. Les chiens sont bien dans la quête et obéissants. Très rapidement, les chiens se récrient sur un animal et après un léger flottement lancent un chevreuil vu par corps. Toute la meute empaume la voie. Au passage de la route, 10 minutes environ après le lancer, 3 chiens reviennent sur leurs arrières en relançant un autre chevreuil. Au rappel du conducteur 2 chiens abandonnent cette seconde voie, le troisième maintenant son animal pendant un temps supplémentaire. Ces 3 chiens n'arrivent pas à rallier la meute qui poursuit l'animal d'attaque. Ils sont récupérés rapidement par les spectateurs. Les trois premiers chiens maintiennent leur chevreuil sans difficulté jusqu'à la limite du temps imparti.

Meute classée 2ème : appartenant à Monsieur François Auriche, composée de 10 chiens dans le type Griffon Fauve de Bretagne. Cette meute est passée en 6ème position le dimanche matin. Les chiens sont en parfait état, bien dans l'ensemble avec une bonne présentation. Le découpler a lieu à 8 heures 40. Au bout de quelques minutes les chiens ont connaissance d'une voie et l'animal est lancé. Il s'en suit une courte menée intense. Au passage de la 1ère allée 6 chiens maintiennent pendant une dizaine de minutes l'animal. 4 chiens restant en arrière. Au terme d'un long défaut que les chiens n'arrivent pas à relever, les chiens en retrait ayant rejoint la meute, deux chevreuils sont lancés. Une vive menée s'en suit qui dure une trentaine de minutes avec l'ensemble de la meute. Les chiens sont repris par le conducteur sur un défaut. Le temps imparti restant étant jugé trop court pour attaquer un autre animal le conducteur décide, avec l'accord du juge, d'arrêter sa prestation.

Meute classée 3ème : appartenant à Monsieur Christian Petit, composée de 9 chiens dans le type grand griffon vendéen. Cette meute est passée en 7ème position le dimanche matin. Les chiens sont en parfait état, bien dans leur ensemble avec une bonne présentation. Le découpler a lieu à 10 heures 30. Un court rapprocher a lieu au terme duquel 3 chevreuils sont lancés. Après environ 20 minutes de belle menée le chevreuil recule à une route et met les chiens en défaut. Après une longue période de recherche (environ 35 minutes) un chevreuil se défilant (vu par corps par un juge) est rapproché puis relancé. Une menée intense s'en suit jusqu'à un défaut à 10 minutes de la fin du temps imparti. 7 chiens présents ne pourront relever le défaut.